

RÉCAPITULATIF DES TAUX SCCELLIER

Une partie du Projet de Loi de Finances 2010 a été adoptée par la Commission Mixte Paritaire le 14 Décembre 2009.
Celle-ci modifie entre autre le dispositif "Scellier" au niveau des taux de réduction d'impôts et d'éligibilité.

Dans cette page :
- [Récapitulatif des taux proposés](#)

Récapitulatif des taux adoptés dans le cadre du PLF 2010

Taux de réduction		2009	2010	2011	2012	2013
Actuellement en vigueur		25 %	25 %	20 %	20 %	0 %
Adopté par l'Assemblée N. en 1ère lecture le 17 Novembre 2009	logements BBC	25 %	25 %	25 %	20 %	15 %
	logements non BBC	25 %	25 %	15 %	10 %	0 %
Adopté par le Sénat en 1ère lecture le 8 Décembre 2009	logements BBC	25 %	25 %	20 %	15 %	0 %
	logements non BBC	25 %	20 %	15 %	10 %	0 %
Adopté par la Commission Mixte Partiaire le 14 Décembre 2009	logements BBC	25 %	25 %	25 %	20 %	0 %
	logements non BBC	25 %	25 %	15 %	10 %	0 %

[Haut de page](#) 